PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 29/04/2020

# COVID-19 – L'ÉTAT SOUTIENT ET ACCOMPAGNE LES PLUS DÉMUNIS

Alors que la crise épidémique bouscule le quotidien de tous les Français, elle pèse tout particulièrement sur les personnes les plus fragiles : les personnes sans-abris, les familles précaires ou encore les bénéficiaires des minima sociaux. Dans le Territoire de Belfort, sous l'égide de David PHILOT, préfet, les services de l'État, en lien avec les associations et les collectivités locales restent, dans ce contexte inédit, pleinement mobilisés pour suivre au quotidien l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables, les accompagner et mettre en œuvre les mesures prises par le Gouvernement en leur faveur.

**Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**
Tél. : 0384571576
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX

## Protection des personnes sans-abris

**L'hébergement des personnes sans domicile, quel que soit leur statut, reste une priorité.**

Il s'appuie à la fois sur dispositif d'hébergement d'urgence pérenne (70 places), sur le dispositif hivernal maintenu le temps de la crise sanitaire (52 places en studios et appartements dans le parc social) et sur le recours aux nuitées hôtelières qui vient compléter l'offre d'hébergement en fonction des besoins (13 places mobilisées actuellement).l

La capacité d'hébergement est actuellement de 135 places. L'enjeu est d'éviter toute remise à la rue de personnes dans le contexte sanitaire actuel et de privilégier un hébergement individuel plutôt que collectif au vu des recommandations de distanciation sociale.

**Distribution de « chèques-services » financés par l'État pour permettre aux personnes sans domicile d'accéder aux produits d'alimentation et d'hygiène**

L'État a mis en place un dispositif exceptionnel de distribution de "chèques services", **d'un montant de 7 € par jour par bénéficiaire**, permettant l'accès aux besoins de première nécessité pour celles et ceux qui sont à la rue ou en centres d'hébergement et qui n'ont plus rien.
Cette action de l'État est complémentaire aux actions solidaires déjà menées par les collectivités territoriales et les associations : maraudes et distributions alimentaires, qui se poursuivent grâce à l'engagement des structures associatives et qui restent indispensables.

Dans le Territoire de Belfort, la direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations en lien avec la Fondation Armée du Salut (FADS) est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif.

Dans le cadre d'une première enveloppe allouée au Territoire de Belfort, **124 personnes ont pu bénéficier de ces chèques, lesquels ont été distribués par la FADS, soit directement aux personnes en difficultés, soit sous forme de colis alimentaires ou d'hygiène**.

La liste des enseignes acceptant ce moyen de paiement est consultable sur les sites :
http://www.chequedeservices.fr/reseau/reseau.aspx
https://ou-cheque-dejeuner.fr/

## Aide aux ménages modestes et aux bénéficiaires des minimas sociaux

La crise épidémique pèse également lourdement sur les conditions de vies des personnes modestes, et en particulier des familles.

**Le maintien de l'aide alimentaire**

L'aide alimentaire est une priorité absolue pour répondre aux besoins essentiels des foyers les plus précaires. C'est pourquoi le gouvernement a décidé un plan de soutien à l'aide alimentaire doté de 39 millions d'euros et destiné à l'ensemble du territoire national.

Dans le Territoire de Belfort, l'ensemble des acteurs locaux travaillent en collaboration pour **maintenir un réseau de distribution de l'aide alimentaire :**

- A Belfort, la distribution est assurée par la FADS pour les personnes hébergées, par la Croix-Rouge les mardis, les Restos du Cœur les mardis et jeudis, le Secours Populaire les mardis et jeudis
- A Delle, la distribution est assurée par les Restos du Cœur les jeudis
- A Giromagny, la distribution est assurée par les services sociaux de la commune les mercredis, avec le concours des Restos du Cœur

Des aides financières continuent également d'être versées par le CCAS de Belfort et le Conseil Départemental (chèque d'accompagnement personnalisés) ainsi que par le Secours Catholique (ticket service).

**Versement d'une aide exceptionnelle de solidarité le 15 mai**

Enfin, conformément aux annonces du président de la République sera versé, le 15 mai prochain, une aide exceptionnelle de :
• 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge, à l'ensemble des foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
• 100 € par enfant à charge aux familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent ni RSA ni l'ASS.
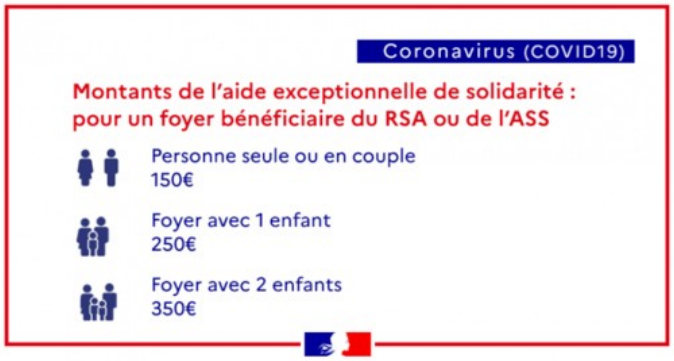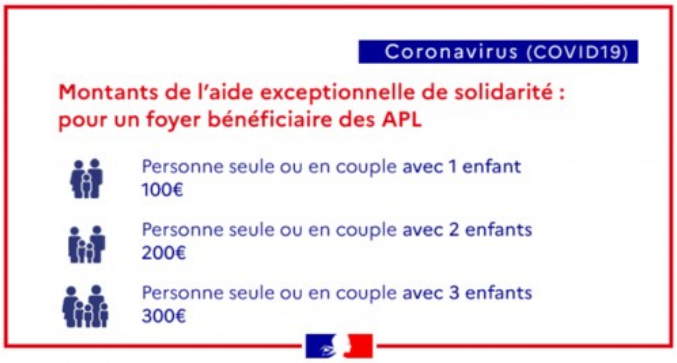
Cette aide bénéficiera à X millions de foyers terrifortains, dont X d'enfants. En attente données CAF